



ÉLECTION COMITÉ D'ENTREPRISE 2014

**CEUX QUI NE
BOUGENT PAS,
NE SENTENT PAS
LEURS CHAINES**

Pourquoi un tel rappel à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ?

Le personnel de la CEMP va être appelé, prochainement, à élire ses représentants au Comité d'Entreprise et dans les diverses instances de Délégués du Personnel.

La mise en place du droit de vote pour chaque citoyen n'a pas été un long fleuve tranquille mais une marche difficile semée d'embûches, de morts, de souffrances et de retours en arrière.

**CE DROIT A S'EXPRIMER, CHOISIR, EST TROP FONDAMENTAL
POUR QU'IL SOIT GALVAUDÉ, DETOURNÉ.**

Malheureusement, bien des choses par le passé (même récent), ont concouru à ce que l'expression des salariés de la CEMP soit emprunte de critiques.

La raison principale en est une forme de désintérêt des salariés pour les élections au sein de l'Entreprise.

« Que je vote ou pas, il y aura toujours des syndicats pour me défendre ».

OUI MAIS LESQUELS ?

**QUELLE REPRESENTATION SYNDICALE CHERCHENT
LES SALARIÉS ?**

➔ **Un syndicalisme qui se contente d'accompagner le recul social** voulu par les dirigeants au prétexte que cela pourrait être pire ?

ou

➔ **Un syndicat force de proposition et véritable contre pouvoir au Directoire ?**

Sud se situe, sans équivoque aucune, dans la défense sans compromission des intérêts des salariés.

Extrait de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

« *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.* »

Par leur pugnacité et leur travail, les élus **Sud** ont parfois changé le tempo que le directoire voulait leur imposer : la marche forcée.

Par leur opiniâtreté et leur combativité, les élus **Sud** ont souvent bousculé les plans de la direction.

Malheureusement toutes nos forces ne seront rien si demain les salariés ne défendent pas un droit fondamental : le vote !

Parce qu'il y a désintérêt, quelques organisations syndicales ont pris l'habitude de vous « décharger » de votre vote.

Parce que cela vous apparaît *compliqué* (?), *contraignant* (?), *parce que vous n'avez pas le temps* (?) de « bons samaritains » syndicalistes remplissent votre devoir en lieu et place, au mépris de toutes les règles, de la morale.

**LE PROCESSUS DE VOTE POUR LE COMITÉ D'ENTREPRISE
VOUS GARANTIT TOUTE CONFIDENTIALITÉ.**

**QUEL MEILLEUR ISOLOIR QUE VOTRE MAISON, VOTRE
APPARTEMENT, POUR EXERCER VOTRE DROIT A LA LIBERTÉ
D'OPINION ET D'EXPRESSION ?**

Ne l'oubliez pas : vous n'avez à rendre de comptes à personne, que ce soit envers la direction, la hiérarchie... ou des syndicalistes particulièrement pressants, voire collants !

**ALORS JOUISSEZ DE VOTRE DROIT DE VOTE ET A PARTIR DU 20
MARS EXERCEZ-LE LIBREMENT !**

**VOTEZ Sud !
20 MARS / 1^{ER} AVRIL**

